

COMMENT POSTULER EN SECTION DE TECHNICIENS SUPERIEURS AU LYCEE JACQUES MONOD ?

La procédure de candidature post-baccalauréat est informatisée.

Le lycée Jacques Monod offre deux formations de BTS :

- BTS Biotechnologies : capacité d'accueil de 30 places en 1^{ère} année
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique) : capacité d'accueil de 24 places en 1^{ère} année en formation initiale et 12 places en formation par alternance.

Possibilité de chambres pour les étudiants à l'Internat du lycée (nombre de places limité).

Nous vous invitons à consulter le site de l'établissement pour avoir plus de renseignements sur ces deux formations :

<http://lyceejacquesmonod.eu>



Les journées « portes ouvertes » du lycée Jacques Monod sont organisées :

- le vendredi 8 février 2013 de 18h à 21h
- le samedi 9 février 2013 de 9h à 13h.

1^{ère} étape : Saisie de la candidature sur Internet

Depuis le 3 décembre 2012, l'espace information du site est ouvert.

Pour vous inscrire, vous devez :

- avoir une adresse électronique personnelle valide
- vous munir de votre n° d'INE (= n° de BEA) inscrit sur votre relevé de notes des épreuves anticipées
- votre n° d'inscription au baccalauréat

◆ **du 20 janvier 2013 au 20 mars 2013** : saisie des vœux

Les vœux doivent être saisis sur le site www.admission-postbac.fr (une candidature = une voie de formation dans un établissement).

Lors de votre 1^{ère} connexion sur le site, il vous sera attribué :

- un n° d'inscription
- un code confidentiel

NOTEZ ET CONSERVEZ PRECIEUSEMENT CES DEUX IDENTIFIANTS.

Si vous rencontrez un problème technique concernant la procédure, utilisez la rubrique « contact » sur le site www.admission-postbac.fr.

◆ **20 mars 2013** : fin de la saisie des vœux

◆ **avant le 02 avril 2013 minuit** : validation des vœux et impression de la fiche de candidature

Attention ! Vous devez valider chacun des vœux et imprimer les fiches de candidature en conséquence. Après la validation, il n'est plus possible ni de modifier ni d'annuler vos vœux. Dès lors, cette candidature devient définitive.

Avant d'imprimer la fiche de candidature, il convient de bien vérifier qu'aucune erreur n'a été commise.

◆ **jusqu'au 31 mai 2013** : classement des candidatures

A la saisie des vœux, un premier classement automatique est établi. Vous avez la possibilité de modifier l'ordre du classement jusqu'au 31 mai 2013. Après cette date aucune modification ne peut être faite. **Cette opération est primordiale, elle conditionne les propositions d'affectation faites en juin.**

2^{ème} étape : constitution du dossier papier

Chaque dossier de candidature doit contenir les documents suivants rassemblés dans une pochette coin transparente :

- la fiche de candidature pour la formation demandée dûment signée par l'élève ou son représentant légal s'il est mineur
- les 3 bulletins de 1^{ère} et les deux premiers bulletins de Terminale
- le relevé des notes obtenues aux épreuves anticipées de français ou au baccalauréat le cas échéant
- la lettre de motivation
- la fiche pédagogique pour les élèves des classes de Terminale
- tout document permettant d'apprécier votre scolarité ou de nature à compléter votre candidature.

3^{ème} étape : envoi des dossiers - papier

◆ **avant le 02 avril 2013 (délai de rigueur)** : Les dossiers doivent être transmis à l'adresse suivante :

Lycée Jacques Monod
Secrétariat du Proviseur
7 rue Léon Blum – BP 80159
45803 SAINT-JEAN-DE-BRAYE CEDEX

◆ **entre le 07 et le 09 mai 2013** : Il convient de consulter votre dossier électronique afin de savoir si votre dossier papier est bien parvenu dans l'établissement. L'établissement n'envoie pas d'accusé de réception.

Attention ! Si votre dossier n'est pas parvenu, mettez vous alors directement en contact avec le Secrétariat du Proviseur. Vérifiez également régulièrement votre messagerie électronique. Pour chaque dossier incomplet, vous recevrez un courrier électronique dans lequel seront précisées les pièces manquantes. Dans ce cas, envoyez rapidement les documents demandés.

4^{ème} étape : Consultation de la proposition d'admission

◆ **du jeudi 13 juin à 14h au mardi 18 juin 2013 14h** : Première phase d'admission.

Attention ! Vous disposez d'un délai restreint pour répondre à une éventuelle proposition. Si vous ne répondez pas à chaque phase avant le mardi 14h, vous serez définitivement éliminé(e).

Dès qu'une proposition d'admission vous est faite, tous les vœux que vous avez classés en dessous s'annulent automatiquement.

Pour répondre, si vous avez une proposition, vous devez choisir l'une de ces 4 réponses :

- **« oui définitif »** : signifie que vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée. Aucune autre proposition ne vous sera faite.
- **« oui mais »** : signifie que vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous maintenez votre candidature pour des vœux mieux placés. Les formations moins bien placées ne vous seront plus proposées. Vous devrez vous reconnecter lors de la phase suivante et répondre à la nouvelle proposition, sous peine d'être éliminé(e).
- **« non mais »** : signifie que vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez votre demande pour des vœux mieux placés dans votre liste de vœux. Attention ! Vous n'avez aucune certitude d'avoir d'autres propositions.
- **« démission générale »** : signifie que vous n'êtes plus candidat(e) à aucune formation gérée par ce site. Attention ! Toutes les candidatures seront dès lors annulées.

◆ **du jeudi 27 juin à 14h au mardi 02 juillet 2013 à 14h** : Deuxième phase d'admission

◆ **du dimanche 14 juillet à 14h au vendredi 19 juillet 2013 à 14h** : Troisième phase d'admission

TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS REPONDU « OUI DEFINITIF » A UNE PROPOSITION, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT CONSULTER VOTRE DOSSIER ELECTRONIQUE A CHAQUE PHASE D'ADMISSION.

SANS REPONSE DE VOTRE PART DANS LES DELAIS, VOTRE CANDIDATURE SERA AUTOMATIQUEMENT REJETEE.

5^{ème} étape : Inscription administrative au lycée Jacques Monod

Après avoir répondu « oui définitif », vous devez effectuer votre **inscription administrative** au lycée Jacques Monod. Un dossier d'inscription vous sera transmis et devra être retourné dès que possible dûment rempli et accompagné des pièces demandées. La liste des documents sera détaillée dans le dossier d'inscription.

Il est impératif de transmettre une **copie de votre relevé de notes obtenues au baccalauréat dès le mois de juillet**.

Un **hébergement à l'internat** est possible selon les places disponibles. Si vous souhaitez en faire la demande, une lettre de motivation doit être jointe à votre dossier d'inscription.

Formation par alternance

Pour la formation en alternance, il convient de prendre contact avec Monsieur LARUE, Responsable de l'enseignement technique au lycée Jacques Monod (franck.larue@ac-orleans-tours.fr) et Madame CHUPIN, conseillère en formation continue au GRETA Loiret Centre (geraldine.chupin@ac-orleans-tours.fr).

La formation est assurée au sein du lycée Jacques Monod. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites de l'établissement <http://lyceejacquesmonod.eu> et du GRETA :

- pour le BTS Biotechnologies : <http://www.gretaloiret.fr/nos-formations/industriel/biotechnologies-et-laboratoire.html>
- pour le BTS CIRA : <http://gretaloiret.fr/nos-formations/industriel/automatisme-regulation-et-physique-industrielle.html>

Procédure complémentaire

Du 28 juin au 15 septembre 2013 : Les élèves n'étant inscrits dans aucun établissement peuvent refaire des vœux sur le site www.admission-postbac.fr. Les candidatures seront traitées dans la limite des places disponibles dans l'établissement.

Inscription au Dossier Social Etudiant

Du 15 janvier au 30 avril 2013 : ouverture de la campagne d'inscription au Dossier social Etudiant.

Si vous souhaitez demander une bourse et/ou un logement étudiant vous devez constituer votre « dossier social étudiant » par Internet sur le site du CROUS : www.crous-orleans-tours.fr